

Lundi 22 octobre 1962,  
à 15 heures



DIX-SEPTIÈME SESSION.

Documents officiels

NEW YORK

SOMMAIRE

	Page.
Point 92 de l'ordre du jour: Rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Orga- nisation des Nations Unies . . . . .	591

Président: M. Muhammad ZAFRULLA KHAN  
(Pakistan).

POINT 92 DE L'ORDRE DU JOUR

Rétablissement des droits légitimes de la République popu-  
laire de Chine à l'Organisation des Nations Unies

1. M. ZORINE (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: De nouveau, l'Assemblée générale en vient à étudier la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Il faut dire, d'emblée, qu'à l'ordre du jour de l'Assemblée générale il n'y a pas de problème plus urgent, et en même temps plus simple, dont la solution est évidente pour tous: il est indispensable de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, d'affirmer ici, dans cette assemblée, les exigences indiscutables de la vie. Néanmoins, de par la volonté des puissances impérialistes, Etats-Unis en tête, une affaire simple et claire est transformée en une question toujours en suspens et dont nous sommes saisis depuis plus de 10 ans. Ceci fournit un exemple frappant de la réaction des puissances occidentales à l'évolution historique et aux revendications des peuples; c'est un exemple frappant des obstacles que la politique des puissances impérialistes dresse sur la voie de la solution des problèmes les plus importants et les plus urgents.

2. Combien n'a-t-on pas vu, dans les années passées, de manœuvres contre le rétablissement des droits de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies! Ceux qui ont assisté aux sessions de l'Assemblée générale, jusqu'à la seizième, connaissent bien les objections de la délégation américaine, en général, contre l'étude de la question des droits de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. A la dernière session, nous avons vu comment les Etats-Unis ont été obligés d'avoir davantage recours à la ruse, en demandant, contre la règle, que la question soit résolue aux deux tiers des voix. Il est possible que cette fois-ci encore la délégation des Etats-Unis utilise des trucs de procédure qui nous sont déjà familiers; il est possible qu'elle en invente de nouveaux, mais il est certain que, dans l'arsenal de leurs procédés et de leurs arguments, le plus important sera comme toujours d'opérer dans les coulisses une pression sur ceux qui s'y prêtent encore, et consentent à jouer

le rôle de complice des Etats-Unis dans cette vilaine affaire, où l'on foule aux pieds impudemment la justice et la Charte des Nations Unies. Cependant, une chose est indiscutable: le jour est proche où la justice triomphera et où les représentants d'une des plus grandes puissances du monde, la République populaire de Chine, prendront la place qui leur revient de droit à l'Organisation des Nations Unies et dans tous ses organes. Ceux qui s'opposent au rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine ont, depuis longtemps et sans espoir de revanche, perdu la partie. Ces messieurs qui s'élèvent contre la présence de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies ont manqué le train de l'histoire. Il leur faudra peut-être du temps pour le comprendre, mais ils seront bien obligés d'y arriver. Plus longtemps ils mettront pour le comprendre, moins leur situation sera enviable.

3. En appelant l'Assemblée générale à inviter les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine à occuper la place de la Chine au sein de l'Organisation des Nations Unies et dans ses organes, le Gouvernement soviétique peut faire état d'un nombre vraiment incalculable de raisons de le faire immédiatement. Permettez-moi de n'en retenir que quelques-unes. Pour commencer, les droits de la Chine à l'Organisation des Nations Unies sont ceux d'un Etat Membre originaire de l'Organisation des Nations Unies, droits spécialement stipulés dans la Charte. Refuser à la République populaire de Chine la reconnaissance de ses droits, c'est fouler aux pieds la Charte des Nations Unies. Le peuple chinois a confié au Gouvernement de la République populaire de Chine le droit de représenter la Chine, cela par suite d'une révolution victorieuse, qui a mené la Chine dans la voie d'une renaissance nationale, de la consolidation de la souveraineté de l'Etat, dans la voie de transformations sociales radicales et de l'édification du socialisme. Ignorer le droit de la République populaire de Chine d'être représentée à l'Organisation des Nations Unies, c'est faire fi des droits de plus de 650 millions de Chinois, soit un cinquième de l'humanité tout entière. Le peuple chinois met en œuvre avec succès l'économie et la culture de la République populaire de Chine, faisant passer ainsi son pays au nombre des Etats industriellement les plus avancés. L'analphabétisme presque total et le retard séculaire de la Chine sont choses du passé. L'Organisation des Nations Unies se doit de rendre à ce peuple sa place légitime à l'Organisation et d'en expulser les personnes qui, actuellement, occupent illégalement la place des représentants chinois.

4. Réfléchissez aux conséquences de la non-participation de la République populaire de Chine aux activités de l'Organisation des Nations Unies. Chacun sait que cette position anormale exerce une influence extrêmement défavorable sur la situation interna-

tionale, qu'elle empêche la solution de questions internationales fondamentales et affaiblit l'Organisation des Nations Unies elle-même. Prenons par exemple la question du désarmement. Est-ce que, sans la participation de la République populaire de Chine, un désarmement général et complet peut être réalisé? Cela, semble-t-il, les dirigeants du Gouvernement américain le comprennent eux-mêmes. Ainsi, le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis, M. Rusk, intervenant le 12 janvier 1961 à la Commission des affaires étrangères du Sénat, a déclaré qu' "il serait extrêmement difficile de prévoir un progrès quelconque dans le domaine du désarmement sans tenir compte de ces forces colossales en Chine continentale".

5. M. Stevenson, en janvier 1961, a de même remarqué qu' "il est impossible de conclure un accord de désarmement quelconque auquel ne serait pas partie la République populaire de Chine".

6. On pourrait citer aussi d'autres déclarations de dirigeants des Etats-Unis à ce sujet. Néanmoins, les Etats-Unis et d'autres puissances occidentales s'opposent à ce que la République populaire de Chine prenne la place qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies, dans l'organisation dont la tâche essentielle est d'assurer la paix et la sécurité internationale, d'obtenir un désarmement général et complet.

7. Quoi que disent à ce sujet les représentants des puissances occidentales, la vérité est évidente. Comme le déclarait le Président du Conseil des ministres de l'URSS, Nikita Serguéievitch Khrouchtchev, à la quinzième session de l'Assemblée générale des Nations Unies:

"Tant que la République populaire de Chine n'occupera pas la place qui lui revient de droit à l'Organisation des Nations Unies, il ne sera pas possible de créer des conditions favorables à de véritables négociations sur le désarmement." [881ème séance, par. 92.] "... Il ne peut pas y avoir de désarmement sans la Chine. Sans la Chine il ne peut y avoir de travail normal à l'Organisation des Nations Unies." [Ibid., par. 93.]

8. A ce propos, il est très opportun d'indiquer la position de la République populaire de Chine quant à la question du désarmement et à la participation de la République populaire de Chine aux pourparlers à ce sujet. Dans la résolution du 21 janvier 1960 du Comité permanent de la Chambre fédérale des représentants du peuple de Chine, il était indiqué que:

"La Chine a toujours été en faveur du désarmement général et à cet égard elle assumera strictement les obligations internationales auxquelles elle aura donné son accord. Mais il convient de faire remarquer que les accords internationaux sur le désarmement auxquels la République populaire de Chine n'aura pas participé officiellement et qui n'auront pas été signés par ses représentants ne sauraient, bien entendu, avoir un caractère obligatoire pour la Chine."

Cette position est on ne peut plus nette et claire. Le gouvernement de n'importe quel pays souverain et qui se respecte aurait agi exactement de la même façon.

9. On se demande pourquoi, depuis déjà 13 ans, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'en tient à une position sans réalisme, hostile à la cause de

la paix et de la collaboration, en empêchant la République populaire de Chine d'occuper sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies? Les Etats-Unis peuvent-ils sérieusement, entièrement et complètement considérer comme nul le fait de l'existence de la République populaire de Chine, et, bien plus, imposer leur façon de voir à l'Organisation des Nations Unies? Certes, non. La vie montre que, ces dernières années, quand il a fallu trouver une solution à de graves problèmes internationaux, les Etats-Unis et leurs partenaires ont été obligés de mettre au rancart les arguments dont ils se servent à l'Organisation des Nations Unies pour empêcher le rétablissement des droits de la Chine, et de consentir à des pourparlers avec les représentants de la République populaire de Chine. C'était naturellement une prise de position raisonnable et les résultats positifs d'une telle approche sont bien connus.

10. Il suffit de rappeler des réunions internationales aussi importantes que les Conférences de Genève de 1954<sup>1/</sup> et de 1961-1962<sup>2/</sup>. A la Conférence des ministres des affaires étrangères de 1954, à Genève, ont participé les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, des Etats-Unis d'Amérique, de la République populaire de Chine, du Royaume-Uni, de la France et d'autres pays. Grâce à leurs efforts communs ont été établis plusieurs accords importants ouvrant la voie au rétablissement de la paix dans l'Asie du Sud-Est. Ce ne sont pas les représentants de la République populaire de Chine, mais bien la délégation des Etats-Unis qui refusa à l'époque de signer ces accords. Plus exactement, les Etats-Unis et les puissances occidentales ont opposé à ces accords le bloc agressif de l'OTASE dirigé contre les pays pacifiques.

11. Cette année même, nous avons été les témoins de l'heureuse conclusion de la Conférence internationale de Genève pour le règlement de la question du Laos. Beaucoup de délégations ont souligné, dans la discussion générale, la grande et favorable importance du règlement pacifique de la question du Laos pour la consolidation de la paix. A la Conférence de Genève sur le Laos, les représentants de la République populaire de Chine, agissant dans un esprit de solidarité et faisant preuve d'un réel désir de négociation, ont grandement contribué à la cause commune. L'accord de Genève sur le Laos<sup>3/</sup> porte la signature du représentant chinois à côté des signatures des représentants de 13 Etats, notamment de la délégation des Etats-Unis d'Amérique.

12. Le fait même de la participation à une Conférence internationale des représentants des Etats-Unis et d'autres pays occidentaux siégeant sur un pied d'égalité avec les représentants de la République populaire de Chine témoigne de l'illogisme et des contradictions de la politique des Etats-Unis et de certains de leurs alliés à ce sujet. En siégeant à la même table dans les pourparlers avec la République populaire de Chine, les représentants occidentaux éludent tacitement la reconnaissance de la Chine populaire, mais ils n'ont pas le courage de dire cela à haute voix, et disent le contraire de ce qu'ils font parfois.

<sup>1/</sup> Conférence de Genève sur le problème du rétablissement de la paix en Indochine, tenue du 16 juin au 21 juillet 1954.

<sup>2/</sup> Conférence pour le règlement de la question du Laos, tenue du 16 mai 1961 au 23 juillet 1962.

<sup>3/</sup> Déclaration sur la neutralité du Laos et protocole, signés le 23 juillet 1962.

13. La cause de l'attitude hostile à l'égard de la République populaire de Chine est due au fait que les Etats-Unis ne trouvent pas de leur goût la structure sociale de la République populaire de Chine, ni le système socialiste qui a triomphé en Chine. Dans l'histoire des Etats-Unis, il ne manque pas d'exemple de ce qu'en refusant leur "reconnaissance" les Etats-Unis d'Amérique ont cherché à ignorer des systèmes sociaux qui ne leur convenaient pas. Cependant, le passage de tel ou tel Etat au socialisme n'a jamais dépendu et ne dépendra jamais de la volonté des Etats-Unis, qui ne peuvent arrêter le mouvement de l'histoire vers l'avant. Aussi, en la matière, à savoir la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies, il ne feront pas revivre le passé.

14. Les tentatives des Etats-Unis d'imposer à l'Organisation des Nations Unies leur position à l'égard de la République populaire de Chine sont encore plus contraires au réalisme et à la légalité. Les Etats-Unis n'ont à cela absolument aucun droit. Les Etats-Unis et la République populaire de Chine, d'après la Charte des Nations Unies, jouissent exactement des mêmes droits. Cela est tellement évident qu'il n'y a absolument aucune nécessité de s'attarder d'une façon détaillée sur ce sujet.

15. Les tentatives des Etats-Unis de s'opposer à la solution de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies causent un préjudice irréparable à l'Organisation des Nations Unies elle-même. En effet, sans la participation de la République populaire de Chine, il n'est pas possible de régler non seulement les plus importants problèmes internationaux, mais même les questions actuelles touchant l'existence de l'Organisation des Nations Unies elle-même. Dans leurs interventions, de nombreux délégués à cette session ont exigé des réformes de l'Organisation des Nations Unies, la révision de la Charte, le changement de la situation actuelle en ce qui concerne la représentation des différents groupes d'Etats dans les organismes essentiels de l'Organisation des Nations Unies.

16. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de rappeler que l'Union soviétique a été l'ardent défenseur de nombreux perfectionnements dans la structure de l'Organisation des Nations Unies, perfectionnements visant à ce que cette organisation se tienne plus près des réalités et des exigences de l'actualité. Les propositions de réforme des organismes de l'Organisation des Nations Unies qui nous ont été soumises par les représentants des pays d'Afrique et d'Asie provoquent la sympathie et la compréhension du Gouvernement soviétique. Cependant, nous affirmons encore, et très résolument, qu'aucune modification dans la Charte de l'Organisation des Nations Unies n'est possible avant le rétablissement des droits légitimes de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et dans tous ses organes. Nous pensons que notre position est pour tous compréhensible.

17. Le fait d'empêcher par contrainte la République populaire de Chine de participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies est un très grand mal, c'est saper tout l'édifice de l'Organisation des Nations Unies. Comment peut-on s'occuper de la reconstruction ou de la réparation de certains étages de cet édifice, alors qu'on n'en a pas consolidé les fondations? Et pourtant on parle bien de s'occuper de réparation et de reconstruction en l'absence d'un

des maîtres légitimes de cette maison, en l'absence de la République populaire de Chine. Si, en l'absence de la Chine, l'Organisation des Nations Unies se mettait à modifier le Conseil de sécurité ou le Conseil économique et social, elle ressemblerait à ces bâtisseurs à courte vue qui commencent à construire une maison en partant des étages supérieurs, sans se soucier des fondations. Une telle façon de construire ne peut mener qu'à faire tomber tout l'édifice sur la tête des architectes eux-mêmes.

18. Les Etats qui sont intéressés au développement et au renforcement de l'Organisation des Nations Unies, qui ont à cœur la paix et la sécurité, et qui s'inquiètent de la possibilité pour l'Organisation des Nations Unies de renforcer la paix et la sécurité, ces Etats-là ont devant eux une merveilleuse occasion d'aller de l'avant en faisant un pas important et nécessaire vers ces buts et c'est de voter pour le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

19. La délégation soviétique souligne que tout nouveau retard apporté au rétablissement de ces droits fera le jeu de ceux qui cherchent à aggraver encore la tension internationale, à se lancer dans de nouvelles aventures, avant tout dans la région de l'Extrême-Orient. La dix-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies contribuerait grandement au renforcement de la paix, en acceptant la résolution sur le rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

20. L'Union soviétique a présenté à l'examen de l'Assemblée générale un projet de résolution [A/L.395] sur la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Ce projet de résolution est simple, tout aussi simple que la question même de la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. Dans le dispositif sont prévues deux mesures inséparables: 1) expulser immédiatement de tous les organes de l'Organisation tous ceux qui y siègent illégalement en tant que représentants de Tchang Kai-chek et qui ne représentent personne, sauf eux-mêmes; 2) inviter les représentants du Gouvernement de la République populaire de Chine à occuper la place de la Chine à l'Organisation des Nations Unies et dans tous ses organes.

21. La délégation soviétique invite les délégués à la dix-septième session de l'Assemblée générale à juger sainement et avec dignité toute tentative de faire de nouveau obstruction au rétablissement des droits de la Chine populaire. Du point de vue de la procédure, il s'agit en somme de confirmer le mandat des représentants d'un Membre de l'Organisation des Nations Unies. Il est absurde d'essayer de déclarer que cette question exigerait pour sa solution la majorité ou les deux tiers des voix. Il ne s'agit pas en effet de l'admission d'un nouveau Membre de l'Organisation, mais du rétablissement des droits légitimes d'un Membre ancien de l'Organisation des Nations Unies, de l'un des fondateurs de cette organisation. Il s'agit de réparer une injustice flagrante, de légitimer d'une façon formelle, des droits d'un pays, illégalement privé de ces droits. L'admission de la délégation de tout Etat, c'est-à-dire la reconnaissance de ses pouvoirs, était décidée et doit être décidée, on le sait, à la majorité simple. De même, il n'est pas du tout indispensable pour le rétablis-

sement des droits légitimes de la République populaire de Chine d'"examiner" de quelque façon que ce soit la question de la représentation de la Chine, de créer dans ce but des comités et, en général, de compliquer une question aussi simple par quelque artifice de procédure que ce soit.

22. Nous voulons de la même façon mettre en garde ceux qui établissent des plans, ou qui nourrissent des illusions quant à la création à l'Organisation des Nations Unies du système des "deux Chines" comme une façon de s'en sortir. Ces tentatives n'aboutiront évidemment à rien. La thèse des "deux Chines" est contraire au bon sens et à la Charte des Nations Unies. Dans le monde il n'y a et il n'y aura qu'une seule Chine, la République populaire de Chine. Taïwan ne représente pas un Etat par lui-même, Taïwan est une partie inaliénable de la Chine, une de ses provinces qui, tôt ou tard, verra le rétablissement de la souveraineté du peuple chinois. La situation à Taïwan est une affaire strictement intérieure de la Chine, qui ne peut concerner personne, en dehors du peuple chinois. Dioter au peuple chinois et à son gouvernement comment il doit régler ces questions intérieures est aussi déplacé pour les autres Etats que, par exemple, dioter aux Etats-Unis les mesures que ceux-ci devraient prendre à l'égard de certains de leurs gouverneurs, qui lancent un défi au gouvernement central, fédéral, comme cela s'est produit récemment dans l'Etat du Mississippi.

23. La Charte de l'Organisation des Nations Unies n'admet pas non plus deux interprétations de cette question. D'après la Charte (Art. 18), à chaque pays, y compris la Chine, ne revient à l'Organisation des Nations Unies qu'une seule place, une seule voix et, par suite, la Charte exclut la représentation simultanée de la République populaire de Chine et des gens de Tchang Kai-shek.

24. Il convient de souligner qu'en permettant à des gens qui ne représentent personne, à la "clique de Tchang Kai-shek", d'occuper dans ses organes la place de la Chine l'ONU ne s'acquitte pas du tout de la tâche qui lui incombe en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La clique de Tchang Kai-shek, retranchée sur l'île de Taïwan, fait des sorties provocatrices dans le détroit de Taïwan, avec l'assistance des Etats-Unis et de connivence avec eux. Il semble qu'elle n'arrive pas à entendre raison. Cette année, la clique de Tchang Kai-shek a entrepris une machination particulièrement provocatrice: elle menace de faire "le bond du tigre sur le continent", de lancer une "offensive, qui peut commencer à tout moment", etc. A Taïwan, des préparatifs militaires de grande envergure se poursuivent ostensiblement et les réserves matérielles et humaines sont mobilisées en vue d'une attaque contre le littoral de la République populaire de Chine. Il y a même été créé un prétendu "comité d'action pour la contre-offensive", organisme chargé de diriger l'invasion du continent.

25. Bien entendu, les cris belliqueux des gens de Tchang Kai-shek ne peuvent que faire sourire ceux qui se rendent compte de la situation véritable. Malheureusement, ces cris cachent autre chose. De toute évidence, les fantoches de Tchang Kai-shek n'osent élever la voix que parce qu'ils comptent sur une aide d'outre-Atlantique en armes, en cadres et en espèces, ainsi que sur la participation directe des forces armées des Etats-Unis à l'aventure projetée. Le 9 septembre dernier, un avion U-2 de

fabrication américaine, cédé aux gens de Tchang Kai-shek, a été abattu au-dessus du territoire de la République populaire de Chine. Cet incident confirme nettement le danger que présentent les desseins de la clique de Tchang Kai-shek et de ceux qui l'appuient; il montre aussi que l'on ne saurait fermer les yeux sur ces desseins.

26. L'Organisation des Nations Unies, ainsi que tous les Membres de l'Organisation ayant à cœur sa dignité et son rôle en tant qu'organisation internationale pour le renforcement de la paix et de la sécurité des peuples, doit montrer que ce n'est pas une misérable clique de renégats, mais le grand peuple chinois qui a droit enfin d'occuper sa place légitime à l'Organisation des Nations Unies et qu'il est temps d'en finir avec cette illégalité qui prive le peuple chinois de sa représentation légitime. Il faut sans tarder expulser de la salle des séances de l'Assemblée générale et de tous les organes de l'Organisation des Nations Unies la clique de renégats désavoués par le peuple chinois et donner à la délégation de la République populaire de Chine la possibilité de prendre la place qui lui revient.

27. La solution immédiate et positive de la question du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies exercerait sans aucun doute une grande influence très favorable sur la situation internationale en général et simplifierait le problème de la coexistence pacifique d'Etats à régimes sociaux différents. La délégation soviétique est fermement persuadée que toutes les délégations qui s'inspirent du désir de renforcer la paix et qui s'en tiennent au bon sens appuieront l'équitable solution que nous proposons pour ce problème, le rétablissement immédiat des droits de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies.

28. M. LIU (Chine) [traduit de l'anglais]: Il y a seulement 10 mois, l'Assemblée générale, dans sa sagesse, a rejeté la proposition soviétique tendant à installer à l'Organisation les communistes chinois. Cette décision, on s'en souviendra, a été prise à l'issue d'une longue et très complète discussion [1080ème séance]. Nous assistons maintenant au spectacle d'une nouvelle campagne soviétique en faveur des communistes chinois. Cela, je me permets de le dire, est plus qu'un défi à la position légitime de ma délégation à l'Organisation. C'est une tentative lourde des menaces les plus graves pour l'avenir de l'Organisation elle-même. Le représentant de l'Union soviétique parle du "rétablissement des droits légitimes" des communistes chinois. Quelle audace et quelle absurdité! Peut-on rétablir les droits de quelqu'un qui ne peut légitimement y prétendre?

29. Le régime communiste chinois que l'Union soviétique veut faire admettre à l'Organisation est né en 1949 à la suite de l'agression soviétique commise contre mon pays. Les faits sont bien connus. Le 9 août 1945, à la veille de la capitulation japonaise, l'Union soviétique a déclaré la guerre au Japon. Les troupes soviétiques se sont répandues dans les provinces du Nord-Est de la Chine, connues sous le nom de Mandchourie, jusqu'à ce que la région tout entière soit sous leur occupation. Moscou avait alors promis à mon gouvernement que ses forces armées évacueraient la Mandchourie dans les trois mois qui suivraient la reddition japonaise. En fait, les forces soviétiques ont retardé l'évacuation jusqu'à ce que l'URSS ait pu faire entrer en action les communistes

chinois qui ont reçu d'elle les vastes stocks d'armes et de munitions livrés par l'armée japonaise du Kouan-Toung. En réalité, les forces communistes ont remis la Mandchourie aux communistes chinois. Mon gouvernement s'est vu refuser l'accès aux ports et aux voies ferrées de Mandchourie pour rétablir son autorité dans cette région stratégique. Ainsi, avec l'appui soviétique et en utilisant la Mandchourie comme base d'opérations, les communistes chinois ont lancé leur rébellion armée afin de s'emparer de la Chine continentale tout entière.

30. Telle est l'origine du régime communiste chinois. Quelques conjectures qu'on puisse faire au sujet des rapports actuels entre Moscou et ce régime, on ne peut nier qu'il doive son existence même à l'Union soviétique. Il est bien certain aussi que ce régime continuera à conspirer avec l'Union soviétique pour assurer le triomphe du communisme dans le monde.

31. Treize ans ont passé depuis que le régime communiste chinois s'est installé. De quels crimes ne sont pas faites ces 13 années! Voici quelques-unes des pièces de ces archives criminelles. D'octobre 1949 à décembre 1952, le régime a mené à bien ce qu'il a appelé par euphémisme un "programme de réforme agraire". Au nom de la suppression des "propriétaires féodaux" et des "éléments contre-révolutionnaires", une vingtaine de millions d'innocents des deux sexes ont été liquidés.

32. La période de 1953 à 1957 a été qualifiée de période de "transformation socialiste". Pendant cette période, les terres sont devenues propriétés collectives, les entreprises privées ont été confisquées et tous les travailleurs ont dû se soumettre au lavage de cerveau. Les individus, au nombre de 3 millions environ, qui se montraient rétifs, ont été soit liquidés, soit envoyés dans des camps de travail.

33. L'année 1958 a été marquée par ce qu'on a appelé "le grand bond en avant". Ce fut aussi celle des "communes populaires" et des hauts fourneaux artisanaux. Les masses populaires ont été enrégimentées à tel point que les êtres humains ont été réduits, selon un rapport de première main de ce grand sociologue indien qu'est M. Chandra-Sekhar, "au niveau des pensionnaires d'un jardin zoologique", vivant dans des conditions "plus terribles que toutes les idées qu'on peut se faire de l'enfer". Cette même année a vu aussi une autre entreprise militaire communiste dans le détroit de Taïwan. En 44 jours de bombardement constant, un demi-million d'obus de fabrication russe sont tombés sur l'île de Quemoy. C'est seulement après avoir constaté qu'ils n'avaient pas réussi à démolir le moral de la garnison et de la population civile de l'île que les communistes chinois ont déclaré que, pour des raisons "humanitaires", ils ne bombarderaient l'île que les jours impairs. Et cette alternance régulière de sentiments "humanitaires" et d'assassinats s'est poursuivie jusqu'à ce jour.

34. Le "grand bond en avant" a eu des conséquences particulièrement tragiques pour le peuple chinois. En abusant comme on l'a fait de la nature, aussi bien que de la nature humaine, on a plongé le pays dans une famine provoquée par l'homme et d'une gravité inconnue jusqu'alors. Depuis plus de trois ans, le peuple chinois souffre de la faim et même de la famine. Dans la campagne, les seules personnes qui mangent à leur faim sont les cadres communistes, c'est-à-dire les soldats et la police de sécurité.

Poussés au désespoir, les paysans se sont livrés fréquemment à des actes de violence et à des sabotages, et ont eu recours à d'autres moyens de résistance.

35. En 1959, les communistes chinois ont mis en œuvre leurs prétendues "réformes" au Tibet, en violation flagrante de leur promesse solennelle: ils s'étaient engagés en effet à donner aux Tibétains, qui constituent une des minorités nationales à l'intérieur de la Chine, le droit d'autonomie régionale et le droit de garder leurs coutumes, leurs traditions et leurs croyances religieuses. La résistance a été écrasée brutalement. Le Dalai-Lama, chef spirituel et temporel du Tibet, a dû s'enfuir en Inde. Les crimes commis depuis lors par les communistes au Tibet, selon le rapport de la Commission internationale de juristes<sup>4</sup>, constituent des actes de génocide.

36. Tel est le magnifique palmarès des communistes chinois, palmarès souillé du sang et des larmes du peuple chinois, marqué par la constante violation des droits de l'homme, par le crime de génocide. Tel est ce régime, qui, par sa brutalité et sa terreur, n'a pas eu son pareil dans les annales de l'humanité.

37. Un régime aussi innommable et tombé aussi bas peut-il représenter le peuple chinois et parler en son nom à l'organisation? Je laisse à l'Assemblée le soin de répondre à cette question. Ma délégation, pour sa part, est convaincue que les communistes chinois non seulement ne représentent pas le peuple chinois, mais qu'ils en sont hais et qu'en fin de compte ils seront renversés par le peuple chinois opprimé.

38. Passant au domaine international, nous constatons que les communistes chinois ont fait preuve du même mépris du droit et de la même violence agressive. Moins de huit mois après avoir occupé la Chine continentale, ils ont mené la guerre contre les forces des Nations Unies en Corée et ont été pour cela condamnés comme agresseurs par l'Assemblée générale dans sa résolution 498 (V). Depuis la signature de l'armistice de Corée, ils n'ont jamais cessé de commettre des actes d'agression contre leurs voisins en Asie. Le rôle qu'ils jouent au Laos et au Sud Viet-Nam est trop bien connu pour qu'il soit nécessaire de s'y arrêter. Leurs activités subversives en Thaïlande, en Malaisie, aux Philippines, sont connues de tous. L'Inde, le pays qui a fait de son mieux pour rester en bons termes avec les communistes chinois, n'a pas été à l'abri de leurs entreprises militaires. Récemment, leurs opérations d'infiltration et de subversion se sont étendues jusqu'en Amérique latine et en Afrique. L'autre jour encore, le 3 octobre 1962 [1140ème séance], le distingué représentant du Cameroun a dit à l'Assemblée qu'il avait la preuve que les communistes chinois avaient ouvertement entraîné et armé des terroristes camerounais afin de renverser le Gouvernement camerounais démocratique.

39. Il est important de souligner le fait que les communistes chinois ne se rendent pas seulement coupables d'agression; ils en font une vertu. Ils considèrent leur expansionnisme comme une mission historique sacrée. Ils proclament que la guerre est inévitable. Ils préconisent le renversement par la violence de tous les gouvernements non communistes. Ils le font dans la conviction qu'il ne peut y avoir de

<sup>4</sup> La question du Tibet et la primauté du droit (Genève, Commission internationale de juristes, 1959).

paix avant que le système capitaliste tout entier n'ait été liquidé. Ils considèrent comme leur devoir d'établir des régimes communistes partout où leurs armées décident d'aller.

40. Dans un article publié il y a deux ans dans le Drapeau Rouge, organe officiel du comité central du parti communiste chinois, on pouvait lire que "lorsque les forces armées des pays socialistes luttent pour la justice et franchissent leurs frontières pour contre-attaquer un ennemi étranger" elles doivent "exercer leur influence" pour "établir le régime socialiste chez ces voisins". Telle étant la doctrine officielle, il est évident qu'aucun pays ayant des frontières communes avec la Chine communiste ne pourra jamais être à l'abri d'incursions armées, ni être sûr que son territoire ne sera pas utilisé tôt ou tard pour y "établir le régime socialiste". Cette doctrine de la force brutale constitue une menace évidente à la paix internationale et ne peut être considérée sans inquiétude par la communauté mondiale.

41. Je crois avoir montré assez clairement que le régime communiste chinois est un régime tyrannique à l'intérieur et que sa politique étrangère est fondée sur la violence et l'agression. Pourtant, l'Union soviétique a l'audace d'exiger que le siège de la Chine soit attribué à ce régime. Céder à cette demande serait trahir l'esprit et violer la lettre de la Charte, renverser les buts et principes de la Charte.

42. Le peuple chinois, comme je l'ai dit à cette tribune le 4 octobre [1142<sup>e</sup> séance], a en fait répudié le régime communiste. Parlant du problème des réfugiés chinois à Hong-kong et à Macao, j'ai dit notamment:

"... Or, justement ces hommes et ces femmes, pour la plupart jeunes et valides, abandonnent les leurs et tout ce qu'ils possèdent pour chercher refuge en un lieu où ils savent bien qu'ils ne sont pas désirés. Ce n'est pas seulement à la faim qu'ils veulent échapper. Leur décision ne peut s'expliquer que par une désaffection profonde à l'égard du régime communiste. Leur action traduit avec autant de netteté et de force que possible leur opposition à tout ce que représente le régime communiste chinois — qui plus est, elle correspond à une répudiation de ce régime. L'exode massif de ces réfugiés venus du continent ne peut signifier qu'une chose, à savoir que, lorsque le peuple chinois a le choix, il vote contre Mao Tsé-toung et contre la tyrannie communiste." [1142<sup>e</sup> séance, par. 51.]

43. L'Organisation des Nations Unies a été créée alors qu'un conflit mondial sans précédent était à peine terminé. Les fondateurs de l'Organisation avaient des souvenirs encore très récents de la seconde guerre mondiale et ils voulaient que les Nations Unies, comme le dit la Charte, puissent "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Pour créer des conditions menant à la paix, la Charte déclare que les peuples sont résolus "à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme", à respecter la justice et le droit international et "à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande".

44. Telles sont les obligations que tous les Etats Membres ont acceptées. On comprend facilement leur importance. L'histoire montre qu'un régime qui foule aux pieds les droits de l'homme à l'intérieur de ses propres frontières, qui méprise la justice et le droit

international, qui ne se soucie nullement du bien-être du peuple, ne peut respecter l'indépendance et la liberté des autres peuples.

45. Ces obligations constituent les conditions fondamentales imposées à quiconque veut appartenir à l'Organisation. C'est là ce que signifie le mot "obligations", employé à l'Article 4 de la Charte. En fait, l'existence même de l'Article 4 montre bien que, si l'Organisation doit considérer l'universalité comme un objectif souhaitable, elle ne doit pas en faire son objectif premier ni la considération suprême qui préside à l'admission de nouveaux Membres. La raison n'est pas difficile à trouver. Si l'Organisation n'était qu'une réunion disparate de Membres qui ne seraient pas profondément convaincus de l'existence de valeurs et d'intérêts partagés et n'éprouveraient pas un sentiment de confiance dans leurs objectifs respectifs, elle ne pourrait assurément pas maintenir la paix et la sécurité par la force collective de tous ses membres.

46. Certains reconnaissent ouvertement le caractère impitoyable et agressif du régime communiste chinois, mais ils affirment que les "faits de la vie internationale" exigent que ce régime prenne sa place à l'Organisation. Ce régime, nous dit-on, exerce l'autorité effective sur la Chine continentale; il serait chimérique d'en méconnaître l'existence. Par conséquent, si vivement qu'on déplore son caractère tyrannique à l'intérieur et son comportement agressif à l'extérieur, il n'est pas opportun de le maintenir en dehors de l'Organisation.

47. A mon avis, il y a là un argument dangereux; les "faits de la vie internationale", je dois le dire, n'exigent pas que le régime communiste chinois siège parmi nous; ils exigent le contraire. En 1940, lorsque Hitler avait mis la main sur une grande partie de l'Europe, bien peu de gens, sauf quelques fanatiques de la concession à tout prix, recommandaient que le nazisme reçoive l'approbation de tous les pays ou que ses conquêtes soient reconnues par la collectivité des nations. Le peuple chinois qui vit sur le continent se trouve peut-être privé pour le moment de sa liberté, mais il est loin d'être soumis. Mon gouvernement est un phare d'espérance pour ces millions d'êtres privés de voix qui, s'ils pouvaient se faire entendre dans cette salle, viendraient déclarer ici qu'ils considèrent mon gouvernement comme le seul gouvernement légitime de la Chine. Nul ne nie l'existence du régime communiste chinois, mais peut-on prétendre que ce régime représente le peuple chinois, ses vœux, ses aspirations, son mode de vie? Au contraire, ce régime est honni par tous les Chinois épris de liberté.

48. Le gouvernement et le peuple que j'ai l'honneur de représenter ont lutté aux côtés des démocraties dans la seconde guerre mondiale; ils ont participé activement à la rédaction de la Charte; depuis, ils se sont acquittés loyalement de leurs obligations à l'Organisation et dans les autres organismes internationaux. Pour reconnaître leurs sacrifices au cours de la dernière guerre et le rôle qu'ils ont joué en faveur de la cause de la paix, la République de Chine a reçu un siège de membre permanent au Conseil de sécurité.

49. Mon gouvernement, en sa qualité de gouvernement légitime de la Chine, est solidement implanté en terre chinoise. Il a juré de rendre la liberté aux millions des nôtres qui vivent asservis par le régime communiste. Par conséquent, il représente non seule-

ment les 11 millions d'habitants de la province de Taiwan, mais bien tous les Chinois du monde entier, y compris les 600 millions de Chinois qui vivent en Chine continentale. N'eût été mon gouvernement, les cris d'angoisse de ces millions d'êtres réduits en esclavage par la domination communiste n'auraient jamais été entendus dans l'Assemblée.

50. La Chine étant un Membre loyal de l'Organisation, son gouvernement et son peuple se sont tournés vers elle pour qu'elle les aide à résister à l'agression et à défendre la justice internationale. En 1949, mon gouvernement avait soumis à l'Assemblée générale une question intitulée "Menaces à l'indépendance politique et à l'intégrité territoriale de la Chine et menaces à la paix en Extrême-Orient, résultant de violations par l'Union soviétique du Traité d'amitié et d'alliance conclu le 14 août 1945 entre l'Union soviétique et la République chinoise, et de violations de la Charte des Nations Unies par l'Union soviétique". Après avoir discuté la question au cours de trois sessions, l'Assemblée générale a adopté la résolution 505 (VI), où elle constatait que le Gouvernement soviétique avait manqué aux obligations qu'il avait contractées, par traité, à l'égard de la Chine. Malheureusement, comme ce fut le cas dans d'autres exemples d'agression communiste depuis 10 ans, l'Organisation n'a jamais pris aucune mesure pour redresser le tort subi par mon pays. Si l'Organisation ne peut rien faire de positif pour redresser le tort causé à mon peuple, elle ne doit tout au moins rien faire pour aider le régime communiste chinois à consolider sa tyrannie et à perpétuer ainsi le maintien en esclavage du peuple chinois, en accordant à ce régime le sceau de l'approbation internationale.

51. Les Nations Unies courent le danger d'être utilisées, à l'encontre de leur mission, pour servir les intérêts de puissants fauteurs de guerre et de tyrans internationaux. Le bloc des nations soviétiques n'est pas ici pour œuvrer en faveur des objectifs des Nations Unies, mais bien pour y faire obstacle. Les membres de ce bloc n'agissent pas comme des Etats Membres dont chacun se consacre à rendre le monde plus heureux et plus sûr; ils agissent au contraire comme un ensemble discipliné au service des objectifs du communisme international. Ce sont des nations qui ont ébranlé la confiance de l'homme de la rue dans l'Organisation. Si nous voulons que l'Organisation retrouve cette confiance et survive en qualité d'institution efficace chargée de promouvoir la cause de la paix et du progrès, il ne faut pas qu'elle puisse travailler à accroître les forces du mal et ajoute à ses membres un régime qui est la négation même de tout ce que l'Organisation représente. Devant une question aussi grave, aucune nation ne peut rester neutre. Si la neutralité signifie l'indifférence à l'égard du bien ou du mal, si les idéaux de justice et le souci des droits de l'homme deviennent pour les Etats Membres un insupportable fardeau au lieu d'être une inspiration, si la Charte doit être considérée uniquement comme une suite de platitudes hypocrites destinées à couvrir une multitude de péchés et non pas comme le guide vivant conduisant à une paix véritable, l'avenir de l'Organisation est vraiment bien sombre. Mais je suis fermement convaincu qu'il n'en est pas ainsi et, fort de cette conviction, je suis certain que l'Assemblée, une fois de plus, rejettera la proposition soviétique en totalité.

52. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Mercredi prochain, nous fêterons le dix-septième anniversaire de la ratification de la

Charte des Nations Unies. Durant les 17 années qui viennent de s'écouler, nous avons pu voir l'esprit et les promesses de la Charte gagner une audience toujours plus large parmi la population du globe. Nous pouvons nous enorgueillir de ce que, malgré les remous et les difficultés inséparables de cette extension, l'évolution se soit accomplie sans compromettre les fondations mêmes de la Charte. La préservation de la Charte dans son intégrité et l'application progressive de ses principes au monde entier sont, en dernière analyse, la raison d'être de l'Assemblée et justifient notre présence ici aujourd'hui. Mais il est peu de circonstances et peu de questions qui s'attaquent plus cyniquement à ces principes que cette question que nous discutons actuellement. Je ne connais pas une seule résolution qui sous-entende plus clairement la renonciation aux principes essentiels de la Charte que ne le fait le projet de résolution soviétique dont nous sommes saisis aujourd'hui. Pouvons-nous, en toute honnêteté, croire que l'Union soviétique ne comprend pas ce que ce projet de résolution a pour but de réaliser? Faut-il prendre au sérieux l'Union soviétique lorsqu'elle soutient que le régime de Pékin est épris de paix, que ce régime est depuis plus de 13 ans le prétendant légitime au siège de la Chine à l'Organisation et que, par conséquent, les Nations Unies doivent jeter leur charte par-dessus bord le jour même où elles fêtent l'anniversaire de son adoption?

53. L'Union soviétique n'exige rien de moins que de voir la majorité de l'Assemblée effacer toutes ses décisions antérieures, y compris la condamnation solennelle des communistes chinois pour leur agression en Corée, et expulser un Etat qui a toujours été un Membre loyal, dans l'espoir que cela incitera Pékin à envoyer des représentants parmi nous. Le représentant de l'Union soviétique croit-il vraiment que son argument soit valable? L'Union soviétique tient-elle réellement le régime de Pékin en si haute estime?

54. L'an dernier, lorsque je suis monté à cette tribune dans le débat sur cette même question [1069ème séance], j'ai jugé qu'il convenait de la considérer dans le cadre de notre époque, caractérisée par des changements profonds et même révolutionnaires. L'époque des empires approche de sa fin; cette fin est presque en vue. Un milliard d'êtres humains font leur entrée sur la scène de l'histoire, cherchant et réalisant l'indépendance nationale et le progrès économique. Plus d'un tiers des Etats Membres de l'Organisation sont devenus indépendants depuis sa fondation. Leurs représentants participent maintenant activement à nos discussions et nous font bénéficier de leurs avis.

55. Aux Etats-Unis, nous savons combien leur est chère cette liberté nouvellement retrouvée, parce que notre nation a été fondée elle-même dans la même atmosphère tourmentée que leurs nations et que nous connaissons toute la douceur des fruits de la liberté. Nous comprenons leur fierté lorsqu'ils viennent prendre place parmi nous; nous comprenons leurs aspirations pour l'avenir, pour eux-mêmes et pour leurs enfants. Nous savons aussi que le monde nouveau qui prend forme a soif de paix et voudrait voir disparaître les fléaux du passé. C'est un monde dans lequel la coopération et la fraternité ne sont pas des idéaux abstraits, mais bien des nécessités pratiques, irréductibles, indispensables pour survivre. C'est un monde qui ne tolère plus aucune forme d'impérialisme ou d'empire, ni l'as-

servissement des peuples étrangers. C'est un monde composé d'une communauté d'Etats indépendants, chacun respectant et aidant l'autre.

56. Mais cette communauté ne pourra être créée de notre vivant que si nous faisons preuve de courage et de prévoyance. Elle ne le sera pas si nous permettons à de nouveaux foyers de purulence, plus sinistres encore, de s'envenimer, de s'implanter et de remplacer les anciens. En cette phase de l'histoire, nous nous trouvons placés en face d'une question qui, selon la manière dont elle sera résolue, déterminera peut-être le point de savoir si, selon les termes de la Charte, nous allons être prêts "à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage". C'est pourquoi je crois, avec l'Union soviétique, que la question qui figure à notre ordre du jour est importante et urgente. Toutefois, son importance et son urgence ne résident pas dans le fait que l'Union soviétique exige l'expulsion de la République de Chine, un des auteurs de la Charte, un des Membres originaires de l'Organisation, mais dans le fait que les Etats Membres de l'Organisation reconnaissent, comme ils l'ont fait maintes fois depuis 15 ans, que la force n'est pas la carte d'admission à l'Organisation.

57. Mais qu'advient-il des 600 millions d'habitants de la Chine continentale? Les oublions-nous? Les reléguons-nous dans les coulisses de l'histoire? En aucune façon. Ce sont leurs chefs qui agissent ainsi. Si l'Organisation admettait parmi ses membres la prétendue République populaire de Chine, elle admettrait non pas 600 millions de Chinois, mais seulement une petite poignée de tyrans qui font peu de cas de leur population et s'intéressent infiniment plus au pouvoir. Est-ce là ce qu'on appelle une représentation? Est-ce là reconnaître et assurer la représentation de 600 millions d'êtres humains qui n'ont pas le droit de s'exprimer?

58. J'affirme que les millions et les millions de Chinois du continent sont aujourd'hui asservis par un régime qui se préoccupe moins de leurs droits — droits fondamentaux de l'homme réaffirmés par la Charte — qu'aucun régime de l'histoire moderne, peut-être même de l'histoire de tous les temps, ne l'a jamais fait. Je sais que ce régime est une dictature, que son idéologie est le pouvoir, que son but — proclamé avec orgueil et arrogance — est la conquête. Avons-nous besoin des avis d'un tel régime? Est-ce un gouvernement qui, le cœur pur et les mains nettes, apportera son appui à la Charte des Nations Unies?

59. Il y a là une nouvelle forme d'impérialisme, un colonialisme nouveau qui cherche à se tailler un nouvel empire — pas seulement en Asie — et qui écrase les espoirs de liberté dans le monde entier. C'est cela que l'Union soviétique voudrait nous voir admettre ici. Il ne s'agit pas de 600 millions de travailleurs chinois, mais d'un gouvernement cynique qui refuse de renoncer à l'emploi de la force pour le règlement des différends.

60. Le monde sait bien ce qui se passe aujourd'hui même, dans cet arc immense qui va de la Mandchourie à l'Himalaya. Prenons pour exemples les seuls événements survenus cette année, depuis notre dernier débat sur cette question.

61. Aujourd'hui, la péninsule Indienne est à son tour victime d'une agression militaire toujours plus vio-

lente le long de ses frontières. Des forces militaires communistes chinoises traversent sans cesse les frontières de l'Inde et s'enfoncent de plus en plus profondément en territoire indien. Ce ne sont pas là des troupes indisciplinées qui se sont égarées; ce sont des unités régulières des forces armées de la République populaire communiste de Chine, qui obéissent à des ordres précis. Par leurs actes, les communistes chinois montrent une fois de plus tout leur mépris pour la Charte des Nations Unies. Tandis que je m'adresse à l'Assemblée, des hommes courageux meurent en Inde pour défendre leur pays contre les envahisseurs. Selon un bulletin d'informations que j'ai reçu quelques instants avant d'entrer dans cette salle, les combats font maintenant rage sur au moins trois fronts. S'il s'en trouvait parmi nous pour penser que peut-être tout cela n'est qu'une erreur qui se rectifiera d'elle-même avant longtemps, permettez-moi de souligner que, lorsqu'une nation déplace ses troupes avec des forces blindées, cela ne constitue pas une erreur. Nous sommes ici en présence d'un acte prémédité, d'une agression manifeste, qui a commencé il y a déjà trois ans et qui n'a cessé de se faire plus violente.

62. Mais si certains d'entre vous persistent à croire que je pousse le tableau au noir, s'ils estiment que nous devrions poliment glisser sur le fait que la Chine communiste ne croit qu'à la force, je les prie de se reporter à la déclaration que vient de faire le premier ministre Nehru s'adressant à ses compatriotes et leur disant: "Nous nous trouvons en face de la plus grave menace à notre liberté." L'Assemblée aurait à faire face à la plus grave menace à son avenir si elle s'inclinait devant l'exigence de l'Union soviétique et admettait les représentants de la République populaire de Chine à l'Organisation. En vérité, je suis stupéfait qu'on ose même nous demander de traiter en égal un gouvernement qui affirme un tel dédain pour tout ce que représentent les Nations Unies. Je crois inutile d'insister davantage sur ce point. Chacun comprend assurément ce qu'il en est.

63. En Corée, les communistes chinois ont été condamnés comme agresseurs par les Nations Unies. Ces agresseurs refusent de reconnaître leurs torts, ou le droit pour les Nations Unies de défendre la victime d'une agression et de s'efforcer de rétablir la paix dans cette terre déchirée. Ils affirment que les Nations Unies n'ont rien à faire en Corée. Ayant lancé une agression, ayant jeté des forces armées massives pour faire échec aux efforts des Nations Unies tendant à rétablir la paix en Corée, ayant ravagé le pays, ils exigent maintenant qu'on rejette le blâme sur la Corée. Ils qualifient même le Commandement des Nations Unies, qui est chargé d'accomplir en Corée une mission pacifique et de faire respecter l'armistice, d'agent de l'impérialisme. C'est là une technique usée, qui consiste à qualifier de blanc ce qui est noir et inversement.

64. Le 15 août 1962, le Ministre des affaires étrangères de la Chine communiste a déclaré: "Le peuple chinois appuie résolument" les efforts du régime de la Corée du Nord tendant à "contraindre" les forces des Nations Unies à se retirer de Corée. Ainsi, la Chine communiste proclame que la disparition de la mission des Nations Unies chargée de maintenir la paix et constituée en vertu des obligations solennelles imposées par la Charte est un objectif de sa politique nationale.

65. A propos de Taïwan, le 22 décembre 1961, le Peiping People's Daily, organe officiel du régime communiste chinois, publiait ce qui suit:

"Quel que soit le vote qui intervienne à l'Organisation des Nations Unies, quelles que soient les résolutions qui puissent y être adoptées, le peuple chinois est résolu à libérer Taïwan et ne se laissera pas ébranler."

Le 1er août 1962, le général Lo Jwi-ching, vice-premier ministre du régime communiste chinois et chef d'état-major général, prenant la parole au cours d'une cérémonie qui commémorait le 35ème anniversaire de la fondation de l'armée communiste, déclarait:

"Taïwan est un territoire sacré de la Chine. Le peuple chinois a le droit sacré de libérer Taïwan à tout moment et par tous les moyens..."

Songez à la personnalité de l'auteur de cette déclaration et à la circonstance en laquelle elle a été prononcée. De toute évidence, ce à quoi il songe est quelque chose de plus mortel encore que la prétendue "libération pacifique" qu'a connue le Tibet.

66. Il y a aussi l'Asie du Sud-Est, cette région où les communistes chinois s'efforcent en ce moment même d'exporter leurs techniques révolutionnaires et leurs méthodes de subversion contre l'autorité établie.

67. Prenons l'exemple du Sud Viet-Nam. Selon l'agence de presse New China, Sun Hsiao-tsun, président de l'Association amicale Chine-Viet-Nam, a déclaré à Pékin lors d'une réunion le 31 août 1962:

"Le peuple chinois appuiera fermement le combat patriotique et juste entrepris contre les Etats-Unis par le peuple vietnamien, et 650 millions de Chinois s'uniront à l'héroïque peuple vietnamien étroitement et à jamais et combattront à ses côtés."

Il faut naturellement entendre par là qu'ils appuieront la guerre non déclarée que le Nord Viet-Nam mène contre le Sud Viet-Nam, au mépris de la volonté du peuple du Sud Viet-Nam.

68. Vient ensuite le Tibet. Depuis quelques années, l'Assemblée discute de la tragédie du Tibet. Maintes fois elle a exprimé sa profonde inquiétude devant la violation systématique des droits de l'homme par les forces armées de la Chine communiste qui ont pénétré au Tibet sous le drapeau de la "libération pacifique". L'an dernier, l'Assemblée a réitéré solennellement

"...sa demande tendant à ce qu'il soit mis fin à des pratiques qui privent le peuple tibétain de ses droits fondamentaux et de ses libertés fondamentales, notamment de son droit à l'autodétermination" [résolution 1723 (XVI)].

Cinquante-six membres de l'Assemblée générale ont voté l'an dernier en faveur de cette résolution sur le Tibet, à laquelle 10 membres seulement se sont opposés.

69. La réaction typique de Pékin devant cette résolution a été exprimée dans une déclaration officielle de son ministère des affaires étrangères en date du 21 décembre 1961, selon laquelle:

"... aucun pays étranger ni aucune organisation internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, n'ont le droit de se mêler des affaires du Tibet".

70. Mais ce ne sont pas seulement les voisins de la Chine communiste qui souffrent d'agressions commises sous le manteau de la "coexistence pacifique". Les dirigeants communistes chinois ont à maintes reprises proclamé leur foi dans la révolution et la subversion; ils ont montré qu'ils étaient en mesure d'exporter la révolution et se sont même vantés de le faire.

71. Dans le discours qu'il a fait le 3 octobre 1962 [1140ème séance] dans la discussion générale, le Ministre des affaires étrangères du Cameroun nous a apporté la preuve — comme l'a rappelé l'orateur qui m'a précédé — de la politique d'agression à long terme des communistes chinois contre son pays, de l'entraînement, de la formation et de l'équipement sur le territoire continental de la Chine de terroristes cherchant à déclencher des révolutions par la violence à des milliers de kilomètres de la Chine, au cœur de l'Afrique.

72. L'organe communiste chinois officiel, le People's Daily, non seulement n'a pas démenti ce honteux complot, mais ses éditoriaux se sont au contraire vantés de la large diffusion donnée en Afrique, en Amérique latine et dans toute l'Asie à des tracts sur la guerre de partisans et les théories révolutionnaires des communistes chinois. Ce journal a exprimé la conviction que de telles brochures seraient bien accueillies par ces peuples lointains, parce que "tôt ou tard, ils se soulèveront". Le People's Daily méconnaît le fait que la plupart de ces peuples ont déjà fait leur révolution et sont aujourd'hui des nations libres et indépendantes.

73. Parlant devant l'Assemblée le 1er décembre 1961 [1069ème séance], j'ai dit quelques mots de cette affinité pour la violence agressive qui caractérise les dirigeants de Pékin, et j'ai cité une déclaration du chef suprême du communisme chinois, Mao Tsé-toung, qui résume sa conception du monde dans les termes suivants: "Au canon d'un fusil on peut tout obtenir". Dix jours plus tard, le même organe officiel, le People's Daily, commentant mes observations, déclarait: "Aucun peuple révolutionnaire ne pourra jamais renoncer à cette vérité que tout pouvoir politique s'obtient au canon d'un fusil."

74. Une fois de plus, l'Union soviétique demande à l'Assemblée générale de sanctionner l'emploi de la force par les communistes chinois pour parvenir à leurs objectifs matériels.

75. Les dirigeants communistes chinois ont refusé constamment de renoncer à l'emploi de la force contre un Membre de l'Organisation, la République de Chine. Ils peuvent en cela revendiquer l'appui de l'Union soviétique. Dans cette même salle, il y a moins d'un an, le 1er décembre 1961, le représentant de l'Union soviétique a déclaré:

"Le Gouvernement de la République populaire de Chine a le droit de mener jusqu'au bout la liquidation de la clique de Tchang Kai-shek, tant par des moyens pacifiques que par l'emploi de la force armée. C'est son affaire et non celle de quiconque d'autre." [1068ème séance, par. 55.]

Qu'on ne s'y trompe pas. Ceux qui interviennent pour appuyer l'admission des communistes chinois à l'Organisation apportent inéluctablement leur appui et leur encouragement aux conceptions agressives qui régissent aujourd'hui les actes et la politique de ce régime; ils compromettent ainsi les principes de la Charte des Nations Unies.

*Sir James Plimpsoll (Australie), vice-président, prend la présidence.*

76. L'Union soviétique voudrait absolument maintenir cette fiction que le monde serait plus pacifique, que l'Organisation retrouverait un regain de vitalité si le régime communiste chinois y entraît. Avec tout autant d'insistance, l'Union soviétique réclame qu'en premier lieu nous expulsions les représentants du Gouvernement de la République de Chine, Membre originaire de l'Organisation. On nous demande d'admettre un gouvernement qui pratique et prêche la violence dans ses rapports avec les autres et d'évincer un Membre originaire de l'Organisation, un des auteurs de la Charte, dont la Constitution l'engage à "respecter la Charte des Nations Unies", ce dont le droit constitutionnel n'offre pas d'autre exemple.

77. La République de Chine est un Membre loyal et dévoué de l'Organisation, et depuis sa fondation, elle participe pleinement aux programmes d'assistance économique et technique des Nations Unies et des institutions spécialisées. L'Union soviétique ne peut sérieusement attendre de l'Assemblée générale qu'elle expulse les représentants de la République de Chine. Bien que son existence même soit constamment menacée par ce régime hostile que l'Union soviétique nous propose d'admettre parmi nous, la République de Chine, malgré le fardeau que sa vigilance lui impose et l'effort de défense constant que cette menace rend nécessaire, s'efforce de conserver et d'encourager les valeurs et traditions culturelles qui, depuis des siècles, sont la véritable caractéristique de la civilisation chinoise. La famille est respectée comme une cellule sociale fondamentale dont la collectivité tout entière a le souci d'assurer le bien-être. L'harmonie entre les hommes est l'objectif de la société. Chaque personne voit reconnaître son identité d'être humain dont les besoins, les désirs et le bonheur ne peuvent être méconnus ou subir aucune atteinte.

78. La République de Chine a prouvé que ces valeurs peuvent être mises au service du progrès de la société. Plus de 11 millions de personnes vivant aujourd'hui à Taïwan jouissent d'un bien-être politique et bénéficient d'un développement économique sans précédent, grâce à la mise en œuvre de ces principes sociaux. Les industries de Taïwan se sont développées et ont été diversifiées. Son commerce transporte les produits de ses nombreuses usines vers des parties éloignées du globe. Ses agriculteurs qui travaillent pour eux-mêmes sur leur propre terre n'ont cessé de pousser la production agricole à des niveaux encore jamais atteints et, cette année, les récoltes ont atteint de nouveaux records. Les fils de ces cultivateurs avisés sont allés à l'étranger au titre du programme d'assistance technique de la République de Chine pour partager avec les agriculteurs d'autres pays les connaissances qu'ils ont mises au point. Les représentants de certaines des nations d'Afrique qui siègent dans cette salle peuvent attester la réussite de ces efforts et aussi les sentiments d'amitié que ces jeunes gens ont su créer autour d'eux.

79. Les frères des Chinois de Taïwan qui vivent sur le continent n'ont connu les mêmes privilèges ni en matière sociale, ni en matière économique. Le peuple et le gouvernement des États-Unis constatent avec déplaisir que les habitants de la Chine continentale sont aujourd'hui plus opprimés qu'ils ne l'ont jamais été, plus privés, plus affamés. Je ne veux

pas évoquer le spectre de la famine et de la misère humaine autrement que pour en déplorer l'existence. Toutefois, le peuple chinois se trouve aujourd'hui en face du vide cruel qu'ont laissé les anciennes promesses et les exhortations. De toute la Chine continentale nous parviennent des nouvelles de fermetures d'usines, d'abandons de projets de construction à demi exécutés, de rentrées budgétaires insuffisantes, de pénurie de matières premières et de biens d'équipement, de rationnement toujours plus sévère des biens de consommation, d'inflation, d'erreurs colossales commises en matière de politique agricole, d'accroissement du chômage, de famine et de désespoir. L'effondrement économique toujours plus complet de la Chine continentale a pris de telles proportions que les communistes eux-mêmes ne cherchent plus à le nier. Les vantardises d'hier ont été abandonnées et le ministre des affaires étrangères Chen Yi déclare maintenant que:

"Le peuple chinois comprend bien que notre pays demeure toujours économiquement pauvre et arriéré sur le plan culturel; il sait aussi qu'il lui faudra des dizaines d'années de travail acharné pour faire de la Chine un pays socialiste avancé, prospère et puissant."

80. La mauvaise gestion de l'économie nationale par les communistes chinois a provoqué partout des souffrances. Depuis le débat de notre seizième session nous avons entendu parler des graves désordres qui se sont produits en particulier dans le sud de la Chine et des émeutes sanglantes de la gare de Canton au début de juin 1962.

81. Les dirigeants communistes chinois ont échoué parce qu'ils se sont attachés non à édifier leur propre pays, mais à en abattre d'autres.

82. J'ai pris beaucoup du temps de l'Assemblée pour me livrer à cette rétrospective, car nous nous préoccupons beaucoup des 600 millions d'habitants de la Chine et de ce qu'il en advient. Mais nous ne pourrions leur rendre un plus mauvais service qu'en accordant le sceau de la légalité et de l'approbation à leurs dirigeants.

83. On parle beaucoup ici de la libre détermination et du droit de chaque nation à choisir sa propre forme de gouvernement. Mon gouvernement est fermement attaché à ce principe. En fait c'est pour acquiescer ce droit que nous avons fait la guerre il y a près de 200 ans. Notre propre déclaration d'indépendance expose clairement et sans ambiguïté notre croyance que "des gouvernements, institués parmi les hommes, tiennent leur juste pouvoir du consentement des gouvernés". Les dirigeants communistes chinois tiennent-ils leur pouvoir du consentement de 600 millions de Chinois, ou ne se sont-ils pas plutôt emparés de ce pouvoir par la force des armes?

84. Dans notre déclaration d'indépendance, nous soulignons aussi notre conviction qu'il importe de "respecter les opinions de l'humanité" et, pendant près de 200 ans, ce respect a guidé nos actes. Quelles opinions autres que les leurs les dirigeants communistes chinois respectent-ils? En passant, je dirai qu'en Union soviétique il y a peut-être des gens qui se posent la même question. La réponse est claire. Les communistes chinois, aujourd'hui, non seulement n'ont aucun respect pour les opinions des autres, mais ils n'en ont aucun pour celles de leurs compatriotes. Je crains donc qu'il ne soit excessif d'espérer que notre débat de cette année puisse être de

quelque utilité ou que les dirigeants de Pékin entendent ce que nous avons à dire et tiennent compte des opinions qui seront exprimées ici. Cependant, s'ils ne le font pas, il est difficile de prévoir combien de souffrances les habitants de la Chine continentale devront encore endurer.

85. Dans l'intérêt du peuple chinois lui-même, nous devons donc éviter de donner à ses dirigeants staliéniens un encouragement qui puisse leur faire croire que les Nations Unies, contrairement aux droits fondamentaux de l'homme qui sont affirmés dans la Charte, détourneront leurs regards tandis que ces dirigeants obligent leurs concitoyens à obéir parce qu'ils ont faim. Nous devons éviter aussi de les encourager à croire qu'ils peuvent se frayer un chemin à coups de canon vers nos salles de réunion.

86. Plutôt que de soutenir du haut de cette tribune que le régime communiste chinois est pacifique et doit avoir sa place à l'Organisation, les représentants de l'Union soviétique serviraient mieux la cause de la paix et celle de l'humanité en disant aux dirigeants de Pékin qu'ils doivent changer de méthodes. Plutôt que de rendre un hommage hypocrite à la cause de la prétendue République populaire de Chine, qu'ils montrent leur propre sincérité en exigeant que Pékin renonce à l'emploi de la force. Personne, pas même l'Union soviétique, ne compte sérieusement que la République de Chine sera expulsée ou que les dirigeants de Pékin seront invités à siéger dans cette salle. Notre débat souligne au contraire le fait que la Chine communiste, loin de s'approcher des Nations Unies, s'en éloigne.

87. Je souligne une fois de plus notre foi en la Charte et en les droits fondamentaux de l'homme qu'elle réaffirme, ces droits fondamentaux dont nous souhaitons avec ferveur que le peuple de Chine bénéficie finalement.

88. Pour ces raisons, la délégation des Etats-Unis se déclare opposée au projet de résolution de l'Union soviétique [A/L.395]. Comme le représentant de l'Union soviétique l'a dit ici tout à l'heure, les deux paragraphes du dispositif de ce projet de résolution sont liés l'un à l'autre. Le premier prévoit l'expulsion d'un Etat Membre loyal, le second l'admission de la Chine communiste à sa place. Nous sommes certains que ce projet de résolution sera rejeté par l'Assemblée générale et que la Charte sera respectée.

89. M. PAZHWAQ (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Lorsque j'ai fait inscrire ma délégation sur la liste des orateurs désireux d'intervenir sur la question en discussion, je pensais, comme toujours, que je viendrais ici, représentant mon gouvernement et mon peuple, pour exposer notre point de vue, celui d'un pays qui est ami de tous les Membres de l'Organisation, qui suit une politique de strict non-alignement et qui, dans tous les problèmes internationaux, fonde son jugement exclusivement sur le fond de l'affaire. C'est ce que j'ai l'intention de faire encore maintenant, bien que malheureusement le représentant de la Chine nationaliste nous ait dit qu'aucun pays ne pouvait être impartial ou neutre en cette affaire. Nous ne pouvons comprendre cela. Je crois que chaque pays a sa politique, sa façon de penser, et qu'il a le droit de l'exprimer ici. Chaque pays a le droit de dire ce qu'il estime être juste.

90. Au nom de la délégation de l'Afghanistan, je tiens à dire notre vif regret à voir une fois de plus l'Assemblée aux prises avec la question si importante du rétablissement des droits légitimes de la République populaire de Chine à l'Organisation des Nations Unies. C'est une question qui provoque bien des controverses depuis longtemps. Notre principale préoccupation, en cette affaire, c'est l'intérêt du peuple chinois et l'intérêt de l'Organisation. Je répète: notre principale préoccupation ici, c'est l'intérêt de l'Organisation et l'intérêt du peuple chinois. C'est en nous fondant sur cette préoccupation que nous nous sommes permis de demander la parole et de retenir l'attention de nos collègues de l'Assemblée.

91. Nous n'entendons nullement que cette préoccupation soit obnubilée le moins du monde par des considérations étrangères. L'Assemblée est saisie en ce moment d'une question et une seule considération doit retenir son attention, celle de la représentation légitime d'un Etat Membre à l'Organisation. Sur ce point, nous avons dit et redit quelle était notre position. Nos opinions ont été dûment consignées. Je ne crois pas que quiconque a déjà représenté son pays à l'Assemblée soit obligé de répéter ce qu'il a dit les années précédentes lorsque la même question revient devant elle.

92. L'appui que nous donnons à l'admission des représentants de la République populaire de Chine à l'Organisation ne repose pas simplement sur le fait que nous avons reconnu le Gouvernement de la République populaire de Chine, car en le reconnaissant nous avons simplement traduit notre conviction, en tant que voisins, que le Gouvernement de la République populaire de Chine est le seul gouvernement légitime de la Chine et qu'il en est ainsi depuis de nombreuses années. Ce gouvernement jouit du soutien de l'écrasante majorité du peuple chinois. Au surplus, nous n'avons jamais manqué d'appuyer le principe de l'universalité de l'Organisation. L'absence à l'Organisation d'un gouvernement représentant le peuple chinois, et même, comme je l'ai dit, l'énorme majorité du peuple chinois, est une entorse manifeste à ce principe. Cela revient à exclure la grande majorité du peuple chinois des peuples qui se rencontrent à l'Organisation. En outre, le refus de faire siéger ici les représentants de la République de Chine ne peut être fondé sur la divergence d'idéologies, puisque l'Organisation est et doit être composée de représentants d'idéologies et de systèmes différents. Nous trouvons déjà de telles idéologies représentées à l'Organisation et nous pensons que cela est bon.

93. Le refus ne peut être fondé sur des divergences politiques, à plus forte raison quand l'objectif fondamental des Nations Unies est la coexistence et le principe de la négociation pacifique pour résoudre tous les problèmes internationaux. Le refus ne peut pas non plus être fondé sur les divergences politiques qui séparent certains pays de la République populaire de Chine. Nous savons aussi que la République populaire de Chine ainsi que le Gouvernement qui la représente ont démontré leur volonté de participer, chaque fois qu'ils y ont été autorisés, aux travaux des Nations Unies et aux conférences internationales pour la solution pacifique des problèmes internationaux. Ce gouvernement a déjà pris part à des conférences politiques internationales en même temps que certains autres qui n'acceptent pas maintenant qu'il soit re-

présenté à l'Organisation; de la sorte, non seulement la participation et l'existence de ce gouvernement, mais aussi la contribution de la République populaire de Chine à la solution pacifique des problèmes internationaux ont été reconnues.

94. La question de la représentation de la Chine à l'Organisation retient chaque année davantage l'attention de l'opinion. Le courant de l'opinion mondiale reconnaît toujours plus largement le Gouvernement de la République populaire de Chine; par suite, on constate parmi les Nations Unies un mouvement d'opinion plus fort pour que les représentants légitimes du peuple chinois prennent la place qui leur revient à l'Organisation. De nombreux Etats Membres de l'Organisation ont reconnu le Gouvernement de la République populaire de Chine comme le seul gouvernement légitime de ce pays. Même si certains pays, en d'autres parties du monde, ne se sont pas souciés de reconnaître la République populaire de Chine, le nombre toujours plus élevé des pays qui la reconnaissent dans la zone géographique à laquelle elle appartient devrait susciter toute l'attention qu'il mérite. Il y a là un point particulièrement important que nous voudrions faire ressortir. Dans l'intérêt de la paix en Asie, notre continent, les aspirations des peuples d'Asie ne devraient pas, et en définitive, ne pourront pas, être négligées lors de l'examen de cette question par l'Assemblée générale. Il est également significatif de noter que, même dans des pays traditionnellement opposés à l'admission des représentants de la République populaire de Chine, d'éminents chefs politiques, d'importantes institutions et organisations, aussi bien que de larges secteurs de l'opinion, se sont déclarés favorables à la représentation de la République populaire de Chine à l'Organisation.

95. Comme je l'ai dit, nous ne discutons pas de l'admission d'un nouveau Membre à l'Organisation, mais nous sommes en présence d'une question relative aux pouvoirs des représentants d'un Etat Membre. Même si la question a de vastes conséquences politiques — et nous les connaissons bien —, son caractère ne peut être changé. Nous reconnaissons pleinement que la participation de la République populaire de Chine à l'Organisation aura pour effet d'améliorer la situation internationale et de favoriser la solution pratique de nombreux problèmes internationaux. C'est l'aspect positif de la question et c'est pourquoi nous y insistons. Cela ne veut pas dire que nous n'ayons pas conscience des incidences politiques négatives, mais nous voudrions nous attacher aux incidences positives. Nous espérons donc qu'à sa présente session l'Assemblée générale prendra enfin une décision et adoptera une résolution équitable juste et réaliste. Nous tiendrons compte de toutes les suggestions et, au nom du Gouvernement afghan, nous le ferons avec un esprit ouvert et en toute équité, mais selon notre propre jugement. De ce jugement nous avons lieu d'être fiers, puisqu'il ne repose que sur des considérations de justice et d'équité.

96. M. NUR ELMI (Somalie) [traduit de l'anglais]: La question de l'admission de la République populaire de Chine revenant depuis longtemps devant l'Assemblée générale, je serai extrêmement bref en expliquant la position de mon gouvernement.

97. Le Gouvernement de la République somalie, qui entretient avec le Gouvernement de la République populaire de Chine des relations cordiales et amicales, réaffirme son attitude déjà exprimée en faveur de

l'admission immédiate de la République populaire de Chine à l'Organisation. Notre jugement se fonde sur la conviction sincère que la République populaire de Chine constitue aujourd'hui la plus grande nation du monde pour ce qui est du potentiel humain et une des puissances politiques et militaires les plus fortes; son appartenance à l'Organisation favoriserait sans aucun doute la cause de la paix et de la sécurité internationales plus que l'appartenance de tout autre pays.

M. Muhammad Zafrulla Khan (Pakistan) reprend la présidence.

98. M. ENCKELL (Finlande): Tout a déjà été dit depuis plusieurs années sur la question dont nous traitons aujourd'hui et je n'ai, ma foi, guère à ajouter aux vues que j'ai eu l'occasion de donner ici même à maintes reprises. On se rappellera peut-être que nous avons dit dans cette enceinte, un certain nombre de fois, pourquoi nous étions en faveur de l'inscription de cette question à notre ordre du jour. En décembre dernier, quand il nous fut enfin possible d'aborder le fond de la question, j'ai dit ici [1075<sup>ème</sup> séance] les raisons pour lesquelles ma délégation estimait nécessaire que puissent siéger parmi nous les représentants authentiques du présent régime de la Chine.

99. Nous ne sommes certainement pas les seuls à penser qu'une des conditions essentielles pour que les Nations Unies puissent faire face à leur tâche est que se trouvent ici représentés tous les Etats du monde. Nous avons voulu et nous avons pu contribuer à la mise en pratique de ce principe d'universalité auquel nous adhérons.

100. Il va sans dire que cette universalité suppose que les délégations qui participent à nos travaux représentent véritablement les gouvernements au pouvoir dans leurs pays. Voici déjà 13 ans que le présent régime a été instauré en Chine. Il ne nous appartient pas d'examiner ici quels furent les événements qui conduisirent à ce changement de régime. Je garde un vivant souvenir de la magistrale démonstration que nous fit naguère et à un autre propos un de nos collègues sur la succession d'Etats et de gouvernements, et je voudrais rappeler sa brillante évocation de ce cortège de fantômes — couronnés ou non — que nous verrions ici si nous estimons qu'un régime déchû a qualité en tout temps et en tout cas pour prendre place dans les organisations internationales au nom de la nation sur les destinées de laquelle il avait autrefois présidé.

101. On a fait parfois valoir, dans nos débats, qu'il était impérieux de résoudre d'urgence cette question parce que, a-t-on dit, il s'agit d'un pays qui compte 600 millions d'habitants; parce que, a-t-on ajouté, nous assistons de loin à une dispute entre la Chine et certains de ses voisins au sujet du tracé de leurs frontières respectives; et, enfin, a-t-on fait valoir, parce que nous nous occupons aussi, ici, de plusieurs questions qui ne sauraient être valablement tranchées sans que toutes les grandes puissances puissent prendre part à nos décisions et s'engager à les respecter.

102. Ce sont là, sans conteste, des arguments de poids. Je voudrais cependant dire une nouvelle fois que ma délégation ne saurait, dans des questions de cette nature, prendre une attitude différente s'il s'agissait d'un pays peu peuplé, si tout était paisible dans son voisinage ou si, enfin, la présence ou

l'absence du gouvernement en question importait peu pour donner effet à nos décisions. Ce qui importe, c'est que toutes les nations du monde, grandes ou petites, soient présentes ici, et ceci en la personne de leurs représentants authentiques, véritables et dûment accrédités. Ce qui importe, c'est que notre organisation reproduise avec fidélité et exactitude le vrai visage du monde tel qu'il est.

103. M. PELAEZ (Philippines) [traduit de l'anglais]: La délégation des Philippines n'a pu s'empêcher de remarquer une certaine ironie dans le débat qui a commencé cet après-midi. Hier et ce matin, nous avons vu les quotidiens parler, sous de grands titres, de l'agression commise contre l'Inde par la Chine communiste. Une personnalité aussi connue ici que M. Krishna Menon, qui a été le défenseur le plus éloquent de l'admission de la Chine communiste à l'Organisation, a décrit l'attaque bien coordonnée et bien organisée de plus de 20 000 soldats de la Chine communiste comme étant "une agression brutale et manifeste" contre l'Inde, ce pays qui s'était fait le défenseur de la Chine communiste non seulement ici, mais aussi en d'autres conférences internationales.

104. J'ai eu l'honneur de participer à la Conférence historique de Bandoung en avril 1955 et j'étais présent lorsque ce grand homme d'Etat indien qu'est M. Nehru s'est particulièrement employé à présenter M. Chou En-lai aux autres nations qui participaient à la Conférence et à nous assurer tous que son régime avait fait siens les idéaux pacifiques des Nations Unies.

105. Je disais donc que nous n'avons pu nous défendre ici d'une certaine ironie en constatant qu'au moment où la Chine communiste se livre à une agression manifeste et brutale contre l'Inde si dévouée à la cause de la paix, qu'elle défend avec une ardeur sans exemple, on nous demande d'admettre la Chine rouge à l'Organisation.

106. Je ne vais pas reprendre les arguments qu'on peut tirer du bilan du régime communiste qui gouverne maintenant la Chine continentale, car nous savons tous que l'Assemblée a condamné la Chine rouge comme coupable d'une agression en Corée et nous savons tous aussi que la Chine n'a rien fait jusqu'à ce jour pour se laver de cette condamnation. Il est inutile aussi d'insister sur le viol du Tibet. Il suffit de savoir qu'en ce moment même l'Inde est victime de l'agression chinoise et que même le petit royaume du Bhoutan a reçu un avertissement de la Chine rouge.

107. Je voudrais donc me borner à revenir sur certains arguments que j'ai entendus ici. Le représentant de l'Afghanistan a dit que son pays — et je suis le premier à reconnaître la bonne foi avec laquelle le pays qu'il représente juge cette question, et que nous partageons tous en l'espèce — appuie l'admission du régime communiste chinois dans l'intérêt de l'Organisation et dans l'intérêt du peuple chinois. Admettons donc les principes qu'il a posés. Je voudrais cependant que le représentant de l'Afghanistan en ajoute un autre encore et songe aussi au problème de l'admission de la Chine rouge en tenant compte de l'intérêt des peuples de l'Asie, dont la sécurité est aujourd'hui menacée par les activités expansionnistes de ce pays. Les Philippines sont au nombre de ces peuples.

108. On nous a dit avec insistance qu'on ne demande pas, ou plutôt que l'Union soviétique, auteur du projet de résolution, ne demande pas, l'admission d'un Etat

Membre nouveau, mais le remplacement de la représentation actuelle de la Chine par celle du régime communiste qui règne en Chine continentale.

109. Je voudrais poser quelques questions à ce sujet. On a admis que le régime en vigueur en Chine continentale représentait ce peuple simplement parce qu'il est avéré qu'il exerce l'autorité sur 600 millions de Chinois ou qu'il exerce son pouvoir sur eux depuis 12 ou 13 ans. Voici la question que je voudrais poser: y a-t-il une preuve quelconque que l'on puisse présenter ici selon laquelle la clique communiste qui occupe actuellement la Chine continentale représente la véritable voix du peuple de Chine? Les dirigeants de cette clique ont peut-être mis la main sur le peuple chinois, mais ils ne peuvent prouver qu'ils détiennent une autorité émanant de la souveraineté du peuple.

110. Je vous demande de songer à ce qui s'est passé récemment à Hong-kong où, ces derniers mois, des milliers et des milliers de citoyens chinois qui fuyaient le continent sont venus se réfugier, car ils ne pouvaient plus supporter l'abrutissement imposé à la population chinoise sur le continent.

111. Je vous demande de songer au bilan peu glorieux des communes dans lesquelles des hommes, qui, selon les grands principes des Nations Unies, devraient vivre dans la dignité, ont été réduits à l'état de bêtes, où ils ont été parqués et obligés à un travail forcé, et où personne n'ose élever la voix. Est-ce ici la véritable représentation du peuple chinois? Je vous demande à tous de faire la distinction entre le pouvoir brutal qui asservit un peuple entier et l'autorité qui procède du libre consentement des gouvernés. Le régime en vigueur en Chine continentale n'émane pas du libre consentement du peuple chinois. Il détient le pouvoir, c'est vrai, mais cela ne lui donne pas le droit de parler, au nom du peuple qui est sa victime, à l'Assemblée générale pour qui la dignité de l'homme est l'idéal le plus élevé. Je vous demande donc instamment de ne pas conclure que le régime communiste, pour la simple raison qu'il tient aujourd'hui en son pouvoir la Chine continentale, est la représentation du peuple chinois.

112. On a dit ici que le régime en vigueur aujourd'hui en Chine continentale a exprimé son attachement au principe de la coexistence, qu'il a admis la négociation pacifique comme moyen de règlement des différends. Quelle ironie! Nous savons qu'il y a plusieurs années la République communiste de Chine a signé avec l'Inde le Pantcha Cila, accompagné d'expressions de bonne amitié; et cependant que se passe-t-il aujourd'hui? La Chine communiste s'est tournée contre l'Inde. A l'Organisation où nous ne devons admettre que les représentants légitimes des peuples, où nous ne devons admettre que les régimes pacifiques, où tous ceux qui pénétrèrent dans l'enceinte sacrée de l'Assemblée générale doivent promettre de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force pour régler les différends, n'est-il pas étrange qu'on nous demande aujourd'hui d'admettre ce tigre qui menace la sécurité des nations en Asie?

113. Je passe maintenant à une autre question: l'intérêt de l'Organisation. Plus qu'une organisation composée de nations, c'est une institution vouée à la satisfaction de l'aspiration la plus élevée de l'homme: que le monde parvienne un jour à une fraternité fondée sur la vie spirituelle, sur l'amour, sur la compassion. Serait-il de l'intérêt de l'Organisation,

au moment même où la Chine communiste se livre à une agression brutale, serait-il de nature à ajouter à l'autorité morale de l'Organisation d'admettre aujourd'hui cet agresseur? On nous a demandé d'être réalistes. Ne le sommes-nous pas? Réfléchissez à cette question: que deviendra l'autorité morale des Nations Unies — et c'est toute leur autorité morale qui est en jeu — si nous admettons une nation qui se livre aujourd'hui à une agression brutale et manifeste? Pensons à l'autorité morale des Nations Unies.

114. Voyons maintenant encore une autre question. Je demande aux nations qui sont représentées ici de réfléchir à la sécurité de ceux qui vivent à proximité de la Chine continentale. L'an dernier et même depuis plusieurs années, les Philippines ont dû lutter contre une tentative très réelle de subversion et d'infiltration dirigée contre notre sécurité, tentative inspirée par le régime communiste de la Chine rouge. Le représentant de l'Afghanistan nous a incités à écouter les aspirations des peuples d'Asie. Et bien! voici une nation d'Asie dont le représentant est ici, à la tribune des Nations Unies, pour dire au monde que les peuples d'Asie n'aspirent pas à autre chose qu'à la paix et que, si cette aspiration est en danger aujourd'hui, c'est en raison des visées expansionnistes de la Chine continentale communiste.

115. Je vous demande de réfléchir à la sécurité des Philippines, de la Thaïlande, de la Malaisie, de nous tous que la subversion communiste venue de la Chine rouge vise comme victimes, à la sécurité du Sud Viet-Nam.

116. Telle est la simple vérité. Parlons de réalisme, puisque le représentant de l'Afghanistan a parlé de réalisme. Telle est la réalité pour nous. Il y a plus de 14 millions de Chinois qui vivent hors de la Chine continentale et nous en comptons près de 1 million aux Philippines aujourd'hui. Pour le moment, nous pouvons réprimer toute tentative de subversion de la part de ces éléments chinois qui sont chez nous, mais, si les Nations Unies donnent leur sanction au régime communiste de la Chine continentale, ces Chinois qui vivent chez nous tourneront leurs regards vers le régime communiste et nous risquerons d'avoir un cheval de Troie sur notre territoire. Je dois avouer qu'une petite nation comme les Philippines n'est pas en mesure de faire face à une subversion aussi puissante que celle à laquelle nous pourrions nous attendre si la Chine communiste recevait l'approbation morale de l'Assemblée.

117. Les Philippines s'expriment donc non seulement en tant qu'Etat Membre de l'Organisation, mais en tant que pays dont la sécurité serait menacée immédiatement si l'Assemblée donnait son approbation morale au régime communiste qui maintient aujourd'hui dans sa poigne brutale les 600 millions d'habitants de la Chine continentale. Telles sont les raisons pour lesquelles les Philippines tiennent à réaffirmer leur position. Nous sommes opposés à un changement de représentation de la Chine à l'Assemblée. C'est aussi pour ces raisons que le représentant des Philippines a demandé votre indulgence et a pris quelques moments de votre temps pour vous dire que notre vie même est en danger, que l'approbation de l'Assemblée générale conférée au régime communiste de la Chine continentale serait un appui immédiat donné à la subversion. Cela pourrait signifier la fin d'une république qui s'efforce de donner à son peuple un régime démocratique, d'assurer le progrès dans

la liberté, de rendre valables les aspirations de tous les Asiatiques qui veulent vivre en paix, dans le calme et en sécurité.

118. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je donne la parole au représentant de l'Afghanistan, qui a demandé à exercer son droit de réponse.

119. **M. PAZHAWAK** (Afghanistan) [traduit de l'anglais]: Je regrette vivement de devoir parler de cette question à cette heure. Je serais désolé si j'avais véritablement donné, dans ma déclaration, une raison quelconque au représentant des Philippines d'en parler comme il l'a fait.

120. Bien certainement, j'ai dit que nous étions préoccupés de cette question dans l'intérêt de l'Organisation et aussi dans l'intérêt du peuple chinois. Je réitère cette déclaration. Le représentant des Philippines n'y a pas fait d'objection, mais il m'a demandé d'ajouter à cela l'intérêt des peuples d'Asie. Peut-être ne m'a-t-il pas écouté lorsque j'ai exprimé mon opinion sur ce point. Je n'ai pas oublié l'intérêt des peuples d'Asie. Je vais répéter pour son information ce que j'ai dit:

"Même si certains pays en d'autres parties du monde ne se sont pas scudés de reconnaître la République populaire de Chine, le nombre toujours plus élevé des pays qui la reconnaissent dans la zone géographique à laquelle elle appartient devrait susciter toute l'attention qu'il mérite. Il y a là un point particulièrement important que nous voudrions faire ressortir. Dans l'intérêt de la paix en Asie, notre continent, les aspirations des peuples d'Asie ne devraient pas, et en définitive, croyons-nous, ne pourront pas, être négligées lors de l'examen de cette question par l'Assemblée générale."

J'espère que le représentant des Philippines m'a bien entendu cette fois.

121. Il a dit que les pays proches de la Chine devraient exprimer leurs vues sur cette question. Je voudrais attirer son attention sur le fait que l'Afghanistan a une frontière commune avec la Chine et que nous sommes suffisamment proches. En prenant la parole sur cette question, nous étions conscients de ce fait, qui est tout à fait pertinent.

122. Le représentant des Philippines a parlé ensuite des divergences de vues politiques qui existent entre certains pays, soit entre des pays d'Asie et des pays d'autres régions du monde, soit parmi les pays d'Asie eux-mêmes. Cependant, dans un des arguments que j'ai avancés, j'ai précisé clairement que la représentation légitime d'un gouvernement ne doit pas reposer sur les divergences de vues politiques qu'il peut avoir avec d'autres pays. J'espère que les Nations Unies conserveront cela présent à l'esprit. Sinon, au cas où un pays quelconque aurait des divergences politiques avec un autre, il pourrait être considéré comme n'étant pas l'occupant légitime de son siège.

123. Je dois dire qu'en 10 ans c'est la première fois que ma délégation a estimé nécessaire de demander la parole pour exercer son droit de réponse. Je n'appellerai d'ailleurs pas exactement cela un droit de réponse. J'ai simplement voulu préciser notre position à l'intention du représentant des Philippines, avec lequel nous avons toujours eu des rapports excellents et amicaux.

*La séance est levée à 17 h 10.*